



**Canton de DREUX 1**

**Arrondissement de DREUX**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le **mardi 23 Septembre**, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique à la salle de conseil, sous la présidence respective de **Madame Véronique BASTON, Maire**,

**Etaient présents** : Evelyne CHIAPPERIN, Yves ÉCOLAN, Dominique VIOLETTE ;  
**Adjoints** ;  
**Thierry BELLOIS, Eric BROCHARD, Philippe GEHAN, Conseillers municipaux.**

**Absents excusés** : Claudia COURTOIS, Alice GAUTHIER, Jacques ISAMBERT, Frédéric LAMON, Ludovic MALLET.

Evelyne CHIAPPERIN a été élue secrétaire de séance.

**La séance est ouverte sous la présidence de Madame Véronique Baston, Maire, à 20H30.**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24/06/2025 :**

M. Ecolan remarque un doublon du nom de Ludovic Mallet dans les présents.

**Délibération n° 1 : Affectation des résultats 2024 Budget Commune**

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de reprendre la délibération de l'Affectation des Résultats prise le 08/04/2025 suite à une erreur de frappe sur le résultat d'investissement de 2 centimes.

La délibération du 08/04/2025 est annulée et remplacée par cette nouvelle délibération mentionnant le bon montant soit : 41 550.46 € au lieu de 41 550.48 €.

**Accord à l'unanimité.**

**Délibération n° 2 : Convention natation scolaire 2025-2026**

Mme le Maire informe le Conseil qu'une nouvelle convention doit être signée avec Agglomération de Dreux afin que les élèves puissent bénéficier de séances de natation. Les enfants se rendront à la piscine « Agglocéane » de Vernouillet. Le tarif est de 63 € par séance, ce qui représente un coût total de 1.071 €.

Les cours s'organiseront de la façon suivante : à compter du 19 janvier 2026 au 07 mai 2026 pour les élèves de la classe de CE1/CE2 (10 séances le vendredi de 09h50 à 10h30) ; et du 11 mai 2026 au 26 mai 2026 pour les élèves de la classe de GS/CP (7 séances de 14h00 à 14h40).

**Accord à l'unanimité.**

### **Délibération n° 3 : Tarifs Sponsors Parution Marvillois 2026**

Mme le Maire annonce que la parution du prochain journal municipal aura lieu courant janvier, février 2026. Il est nécessaire de délibérer sur les tarifs des encarts publicitaires.

IL est proposé de ne pas augmenter les tarifs, soit :

Dernière page de couverture.....	200 €
Page entière entière.....	150 €
½ page.....	120 €
¼ de page.....	75 €
1/8 de page .....	40 €

**Accord à l'unanimité.**

### **Délibération n° 4 : Travaux église (1<sup>ère</sup> tranche) : Demande Subvention « Plan Eglises et Petits Patrimoines remarquables » au Département**

Mme le Maire expose à l'assemblée que le cabinet d'architecture désigné comme maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église St Pierre a remis un chiffrage plus détaillé des travaux. Le montant est plus élevé que l'estimation faite lors du diagnostic. Le montant total des travaux est estimé à 886 166.69 € HT, soit 1 063 400.03 € TTC.

L'opération s'établira en 5 phasages : une tranche ferme et quatre tranches optionnelles.

Mme le Maire propose d'inscrire une première tranche de travaux (maçonnerie, couverture, charpente) d'un montant de 152 139.50 € HT sur le budget 2025, s'ajouteront les dépenses de maîtrise d'œuvre de 34 851.79 € HT une provision pour honoraires CSPS de 2 282.09 € HT, et une prévision pour hausse de 7 606.98 € HT ; et de demander une subvention au Département au titre du « Plan Eglises et Petits Patrimoines remarquables » à hauteur de 30 % du HT.

Mme le Maire précise que la délibération prise en avril 2025 pour la demande de subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du fonds des Petits Patrimoines Remarquables sera annulée et remplacée par celle-ci afin de réajuster les bons montants.

**Accord à l'unanimité.**

### **Délibération n° 5 : Arrêt Programme Local de l'Habitat intercommunal (PLHI)**

Mme le Maire rappelle que l'Agglomération du Pays Drouais révise actuellement son SCOT. Chaque commune doit donner un avis sur le PLHI (Plan Local de l'Habitat Intercommunal), un document qui fait partie du SCOT.

Le conseil communautaire a délibéré favorablement sur ce plan présenté fin juin 2025. Les axes stratégiques de ce PLHI sont :

- Construire mieux plutôt que plus,
- Valoriser l'existant, éviter le gaspillage,
- Loger tous les profils,
- Mieux piloter la politique de l'habitat.

## **Communication et questions diverses.**

Recensement de la population : Mme le Maire informe l'assemblée que la commune sera recensée du 15/01/2026 au 14/02/2026. Deux agents recenseurs sont à recruter. La Poste est venue proposer ses services mais le coût est très élevé : 5 500 €.

Travaux rue des Gignots : Mme le Maire annonce que les travaux de cette rue sont terminés. Le sens interdit pose problème à certains riverains. Le sens est éventuellement à revoir.

Point rentrée scolaire : Evelyne Chiapperin informe que l'effectif scolaire est en baisse avec 84 élèves (14 CM2, 11 CM1, 9 CE2, 10 CE1, 15 CP, 10 GS, 9 MS et 6 PS).

Mme Chiapperin précise que la restauration scolaire est passée à deux services. Les tarifs cantine sont restés identiques à l'an passé ainsi que ceux de la garderie.

Le départ en retraite d'un agent a permis de revoir l'aménagement de certains postes notamment pour l'entretien des bâtiments.

Evelyne Chiapperin fait un compte-rendu de la commission Agglo Jeunesse, Famille, Enfance du 16/09/2025.

- Le cabinet Calia fait une étude sur l'ensemble du territoire en matière péri-scolaire.
- 20 232 élèves fréquentent les deux piscines de l'Agglomération (Vernouillet et St Rémy-sur-Avre).
- La fête de la voile aura lieu le 30 mai 2026.
- L'Agglo s'est dotée d'une navette de service pour faciliter la tournée des communes.
- Activités nautiques sur le plan d'eau d'Ecluzelles

Thierry Bellois signale que le terrain de foot a besoin d'être nettoyé.

Evelyne Chiapperin annonce que des habitants de Blainville se plaignent des aboiements de chiens. A priori, ils viendraient de la pension canine.

Thierry Bellois indique que le panneau d'interdiction installé provisoirement rue de Chambléan ne tient pas.

Eric Brochard demande à ce qu'un avis soit distribué pour rappeler l'interdiction de jeter les déchets verts dans la nature.

Philippe Gehan propose la date du 07/10/2025 pour la commission Marvillois.

**La séance est levée à 23H50**

Le secrétaire de séance

**Evelyne CHIAPPERIN**

Le Maire

**Véronique BASTON**